

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé  
Administrateur Directeur Général de  
BNP Paribas  
16 boulevard des Italiens  
75009 Paris

Paris, le 2 mai 2016

Monsieur le Directeur Général,

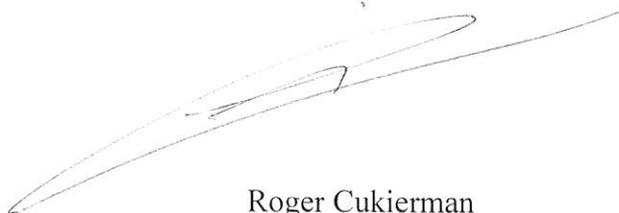
L'association Europalestine Capjpo, possède au sein de BNP Paribas un compte bancaire  
Iban : FR76 3000 4003 8700 0100 8158 220.

Cette association soutient et encourage au cours de manifestations et sur son site internet (europalestine.com) les appels au boycott interdits par la loi française (loi de 1881 sur la presse - article 225-2 du code pénal, confirmés par la Cour de Cassation de Colmar le 20 octobre 2015).

Cette association prône notamment les boycotts économiques, sportifs, culturels, scientifiques, académiques etc. contre l'Etat d'Israël. Cette démarche vise à exacerber les divisions communautaires au sein de la population.

Je vous encourage donc à examiner l'opportunité de maintenir des comptes d'associations dont l'objet est la promotion de la discrimination et le développement d'activités illégales selon la loi française.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes salutations distinguées.



Roger Cukierman  
Président

Copie : - M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué  
- M. Michel Konczaty, Directeur général Adjoint